



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITEE

A/AC.96/LV/L.1/Rev.1  
23 septembre 2004

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-cinquième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(présenté par le Haut Commissaire)

1. Ouverture de la session

Le Président du Comité exécutif ouvrira sa cinquante-cinquième session le lundi 4 octobre 2004 à 10 heures dans la salle de conférence XIX au Palais des Nations à Genève.

2. Election du Bureau

Le Comité exécutif élira son bureau : Président, Vice-Président et Rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité exécutif examinera l'*Ordre du jour provisoire annoté* contenu dans le document A/AC.96/LV/L.1/Rev.1 sur lequel s'appuie le processus d'adoption de l'ordre du jour pour la session.

Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et le Haut Commissaire participeront à une discussion de groupe sur le thème de la sécurité alimentaire, l'après-midi du lundi 4 octobre. Une discussion de groupe sur le thème de l'apatridie se tiendra du mercredi 6 octobre afin de célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Des notes d'information seront distribuées à l'avance pour ces deux événements.

4. Déclaration du Haut Commissaire, orateur invité et débat général

Le Comité permanent a décidé à sa trentième réunion en juin 2004 qu'en lieu et place du thème annuel, le débat général se concentrerait comme ces trois dernières années sur la déclaration du Haut Commissaire au début de la session.

La déclaration du Haut Commissaire décrira également les progrès accomplis concernant l'initiative Convention Plus suite aux réunions du Forum et du Groupe de base au cours de 2004.

Le Comité sera saisi des points saillants de la déclaration du Haut Commissaire. La présentation sera suivie d'une déclaration de l'orateur invité, Monsieur James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.

5. Compte rendu de la mission conjointe au Tchad et au Soudan

Le Haut Commissaire fera des commentaires sur la mission conjointe du 23 au 28 septembre au Tchad et au Soudan. Ce compte rendu sera suivi d'un dialogue avec les délégations.

6. Rapport sur les travaux du Comité permanent

Au titre de ce point, le Comité passera successivement en revue les résultats des travaux du Comité permanent sur la protection internationale et sur les questions relatives aux programmes, à l'administration, aux finances et au contrôle.<sup>1</sup>

a) Protection internationale

La *Note sur la protection internationale* du Haut Commissaire (A/AC.96/989), le *Rapport sur les travaux du Comité permanent* (A/AC.96/999) ainsi que les rapports des vingt-neuvième et trentième réunions du Comité permanent (A/AC.96/988 et A/AC.96/998), qui notamment passent en revue la mise en œuvre de l'*Agenda pour la protection* (A/AC.96/965/Add.1), sont des documents pertinents dans le contexte des délibérations du Comité.

Dans le cadre de ces débats annuels, le Comité exécutif examinera également un projet de conclusion générale sur la protection internationale ainsi que des projets de conclusions sur les questions relatives à la sécurité juridique dans le contexte du rapatriement librement consenti et sur la coopération internationale et le partage des responsabilités et de la charge en cas d'afflux massifs.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Le projet de rapport de la trente et unième réunion du Comité permanent (23 à 24 septembre 2004) sera présenté pour adoption en fin d'après-midi mardi 5 octobre 2004.

<sup>2</sup> Liste provisoire.

b) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances

Le Comité sera saisi des rapports suivants :

- *Rapport sur les travaux du Comité permanent (A/AC.96/999) ;*
- *Rapport de la vingt-neuvième réunion du Comité permanent (A/AC.96/988) ;*
- *Rapport de la trentième réunion du Comité permanent (A/AC.96/998) ;*
- *Rapport de la trente et unième réunion du Comité permanent (A/AC.96/1001), y compris un examen préliminaire des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection concernant la gestion et l'administration au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;*
- *Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : comptes de l'exercice 2003 (A/AC.96/990) ;*
- *Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 (A/AC.96/991), et Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/991/Add.1) ;*
- *Rapport sur l'audit interne au HCR pour 2003-2004 (A/AC.96/995).*

7. Rapports relatifs à l'évaluation et à l'inspection

Ce point inclura un examen des rapports suivants :

- *Rapport sur les activités d'inspection et d'investigation du HCR (A/AC.96/993) ; et*
- *Evaluation et analyse de la politique générale : Plan et activités du HCR (A/AC.96/994).*

8. Examen et adoption du Budget-Programme révisé pour 2004 et projet de Budget-Programme pour 2005

Au titre de ce point, le Comité examinera les activités régionales et les programmes globaux ainsi que les budgets d'appui au programme pour 2005 et les budgets-programmes révisés pour 2004. Cet examen se fondera sur le Budget-Programme annuel pour 2005 (A/AC.96/992), une proposition visant à créer un poste de Haut commissaire assistant supplémentaire pour la protection (A/AC.96/992/Add.1) et le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et financières (A/AC.96/992/Add.2).

A la lumière de ces discussions au titre des points 5 b), 6 et 7, le Comité exécutif examinera un projet de décision sur les questions administratives et financières.

9. Méthodes de travail du Comité exécutif et du Comité permanent

Le Comité permanent sera saisi du Rapport sur l'examen des méthodes de travail du Comité exécutif (A/AC.96/997). Une décision sera examinée aux fins d'adoption sur la base des consultations conduites par le Président suite à la décision du Comité à sa cinquante-quatrième session (A/AC.96/987, par. 19 m)). Cette décision inclut les dispositions à prendre concernant la

participation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur aux travaux du Comité exécutif et du Comité permanent conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa cinquante-quatrième session (A/AC.96/987, par. 28).

10. Réunion du Comité permanent en 2005

Le Comité exécutif adoptera une décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2005.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif adoptera une décision sur les demandes des délégations gouvernementales, intergouvernementales et des organisations internationales à participer aux réunions du Comité permanent en 2005 en qualité d'observateur.

11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité exécutif

Le Comité examinera un projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-sixième session du Comité exécutif.

12. Autres déclarations

Le Rapporteur des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales et le Président du Conseil du personnel du HCR feront de brèves déclarations l'après-midi du jeudi 6 octobre 2004.

13. Questions diverses

14. Adoption du Rapport sur la cinquante-cinquième session du Comité exécutif

Le projet de rapport de la cinquante-cinquième session présenté au Comité aux fins d'adoption inclura les conclusions et décisions identifiées au titre des points précédents de l'ordre du jour.

15. Clôture de la session

Le Haut Commissaire et le Président feront de brèves remarques de clôture.